

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1446 portant autorisation de tombola.

n° 1446

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 novembre 1963

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1963

Date du numéro

30 novembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. J.-P. Braneyre, président de l'Aéro-Club de Djibouti est autorisé à organiser une tombola composée de 10.000 billets à 200 francs l'un, dont le tirage aura lieu le 4 mars 1964.